



GRILLE-HORAIRE de la 1^o COMMUNE

Condition d'admission : être en possession du Certificat d'Etude de Base


I. FORMATION COMMUNE

Education Physique	3 H
Etude du Milieu	4 H
Français	6 H
Sciences	3 H
Langue moderne : Néerlandais ou Anglais	4 H
Mathématique	4 H
Religion catholique	2 H
Education artistique	1 H
Education par la technologie	1 H

II. ACTIVITES AU CHOIX DE L'ETABLISSEMENT

Latin	2 H
Activité complémentaire (choix de l'élève)	2 H

TOTAL DES HEURES	32 H
-------------------------	-------------

 Remédiation possible en Français, Langues, Mathématique
--

P.S. : cette grille est susceptible d'être modifiée en fonction de nouvelles directives ministérielles.



CHOIX DE L'ACTIVITE COMPLEMENTAIRE

NOM et Prénom de l'élève :

Date de l'inscription :

LISTE DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

Art culinaire
Cette activité a pour objectif de familiariser l'élève à la pratique de la cuisine familiale et à l'utilisation du matériel courant. Il initiera l'adolescent à l'utilisation d'un cahier de recettes simple.
Chansons anglaises
Apprendre en chantant, quel beau pari ! Il n'est pas nécessaire de savoir chanter, ni de connaître l'anglais, mais juste d'avoir envie de progresser en s'amusant ! En avant la musique ...
Atelier d'expression et de communication
Cette activité favorisera la prise de parole en public et la communication par le geste et l'image.
Travaux dirigés en mathématique (utilisation de tablettes)
Cette activité utilisera les tablettes numériques pour des jeux de logique et des recherches mathématiques.
Informatique
Cette activité permettra aux élèves de s'éduquer à une utilisation correcte du clavier et du système d'exploitation. Elle permettra à chacun un apprentissage d'une recherche intelligente sur Internet.
Sports
Cette activité permettra aux élèves présentant de bonnes dispositions sportives de les développer dans le cadre d'un programme intégré à leur formation.

Signature des parents

- 1) Les activités complémentaires proposées ici sont probablement celles qui seront organisées l'an prochain. Néanmoins, nous sommes toujours soumis aux changements que des textes légaux pourraient nous imposer.
- 2) Les inscriptions dans les groupes seront prises en compte par ordre de date d'inscription. Quand un groupe sera complet, l'élève sera automatiquement, versé(e) dans un groupe correspondant à son second choix.
- 3) L'inscription dans une activité est valable pour l'année entière. En aucun cas, un changement d'activité en cours d'année ne sera accepté.